

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLDES

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN CONSOLIDE DE L'ARAB TUNISIAN LEASE

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2 021	2 020
<u>ACTIF</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	6 819 038	22 385 096
Placements à court terme	6	98 208 662	27 247 083
Créances issues d'opérations de leasing	7	514 758 849	537 729 842
Placements à long terme	8	21 247 582	18 161 166
Valeurs immobilisées	9	7 786 432	5 574 553
Autres actifs	10	12 241 454	19 708 955
<i>Total de l'actif</i>		661 062 018	630 806 695
<u>PASSIF</u>			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	149 861	280 738
Emprunts et dettes rattachées	12	471 506 131	447 766 279
Dettes envers la clientèle	13	3 590 063	2 676 900
Fournisseurs et comptes rattachés	14	66 174 666	67 574 630
Autres passifs	15	9 357 713	10 918 413
<i>Total du passif</i>		550 778 433	529 216 961
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves consolidés		66 648 985	63 806 789
Résultat consolidé		11 132 156	5 279 696
<i>Total des capitaux propres</i>		110 281 141	101 586 485
Intérêt des minoritaires dans les réserves		3 250	4 000
Intérêts des minoritaires dans le résultat		(807)	(750)
<i>Total des capitaux propres et part des minoritaires</i>		110 283 583	101 589 735
<i>Total passif et capitaux propres et part des minoritaires</i>		661 062 018	630 806 695

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 décembre	
		2 021	2 020
1. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force		25 665 669	5 973 505
- Autres Engagements donnés	44	66 820 809	34 333 675
- Traités de garantie sur crédit		0	2 606 116
Total en DT		92 486 478	42 913 295
2. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues		7 051 896	12 688 254
- Garanties reçues d'établissements bancaires	44	65 311 635	34 333 675
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		110 708 598	111 228 347
Total en DT		183 072 129	158 250 277
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés		95 000 000	35 000 000
- Crédits consentis non encore versés		2 977 313	5 637 729
- Opérations de portage		151 800	151 800
Total en DT		3 129 113	5 789 529

ETAT DE RESULTAT DE L'ARAB TUNISIAN LEASE
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2 021	2 020
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		72 156 340	64 530 931
Revenus des opérations LD		837 445	112 784
Autres produits sur opérations de leasing		2 438 349	2 331 355
<i>Total des produits de leasing</i>	17	75 432 134	66 975 070
Charges financières nettes	18	(39 698 665)	(37 783 076)
Coût des opérations LD		(310 879)	(62 891)
Produits des placements	19	4 495 064	1 095 639
PRODUIT NET DE LEASING		39 917 653	30 224 741
Autres produits d'exploitation	20	389 431	652 177
Charges de personnel	21	(8 941 194)	(7 841 670)
Autres charges d'exploitation	22	(3 422 965)	(2 979 459)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(725 150)	(792 275)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		27 217 775	19 263 515
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(10 772 852)	(8 494 345)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(353 903)	(1 300 613)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 091 020	9 468 557
Autres gains ordinaires	26	567 927	1 065 576
Autres pertes ordinaires	27	(19 041)	(111 948)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		16 639 906	10 422 185
Impôt sur les bénéfices	28	(4 326 292)	(4 396 113)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		12 313 613	6 026 072
Eléments extraordinaires	29	(1 182 264)	(747 126)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		11 131 349	5 278 946
Part des minoritaires		807	750
		0	0
Résultat net revenant à la société consolidante		11 132 156	5 279 696

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 décembre	
		2 021	2 020
Encaissements provenant des clients de leasing		394 873 792	329 400 821
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(289 443 638)	(224 010 572)
Encaissements autres que leasing	30	1 038 891	809 385
Décaissements autres que leasing		(6 862 074)	(4 841 334)
Décaissements au personnel		(4 329 984)	(3 841 923)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(21 310 958)	(18 286 864)
Acquisition/Cession de placements à court terme		(71 350 000)	(26 780 000)
Intérêts perçus	31	4 340 746	603 452
Intérêts payés	32	(36 482 600)	(40 379 446)
Impôts sur le résultat payés	33	(6 582 298)	(1 669 342)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		(36 108 122)	11 004 178
Dividendes reçus sur placements à long terme	34	361 000	18 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	35	120 829	87 136
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	36	(5 000 000)	0
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	37	2 543 926	436 551
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	38	(2 991 899)	(1 878 562)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	39	142 210	29 224
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		(4 823 934)	(1 307 651)
Dividendes versés	40	(2 437 489)	0
Encaissements provenant des emprunts	41	160 120 522	108 609 173
Remboursement des emprunts	42	(132 186 156)	(114 268 436)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		25 496 877	(5 659 262)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(15 435 180)	4 037 265
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		22 104 358	18 067 093
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	43	6 669 177	22 104 358

Notes aux états financiers consolidés :

Note 1. Présentation du groupe :

(a) Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2021, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 232 691	13 232 691	40,72%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	499 999	499 999	1,54%
SELLAMI MOHSEN	341 553	341 553	1,05%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 476 342	7 476 342	23,00%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 10 dinars chacune entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

(b) Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 996 000 actions sur 1 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,6%.

Note 2. Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Société</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
ATL-LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3. Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- Des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- De la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- De la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- De la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 et par la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur. La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

- Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
- Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 6.819.038 DT au 31 Décembre 2021 contre 22.385.096 DT, au 31 Décembre 2020, se détaillant ainsi :

Le détail se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Avoirs en Banques	6 788 311	22 338 722
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	30 327	79
+ Avoirs en Caisses	79	45 974
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
Total	6 819 038	22 385 096

Note 6. Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 98.208.662 DT au 31 Décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
--	-------------------	-------------------

+ Certificats de dépôts	98 630 000	27 280 000
- Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(421 338)	(32 917)
Total	98 208 662	27 247 083

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2021, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 514.758.849 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
Créances sur contrats mis en force		572 462 518	585 073 329
+ Encours financiers	7.1	523 978 594	538 466 323
+ Impayés		48 959 299	48 377 327
+ Créances- assurance matériel en leasing		105 808	107 267
+ Créances- factures à établir		2 522 995	3 535 153
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(3 106 055)	(5 414 618)
Créances sur contrats en instance de mise en force		2 977 313	5 284 688
Total brut des créances leasing	7.2	575 439 831	590 358 017
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(44 195 542)	(36 979 090)
Provisions collectives	7.2	(9 821 510)	(10 017 712)
Produits réservés	7.2	(6 663 930)	(5 631 372)
Total net des créances leasing		514 758 849	537 729 842

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de 523.978.594 DT contre 538.466.323 DT au 31 Décembre 2020.

Par rapport au 31 décembre 2020, les encours financiers ont enregistré un décroissement net de 14.487.729 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2020	1 539 832 798	(1 001 366 475)	538 466 323
Capital amorti des anciens contrats		(189 406 917)	(189 406 917)
Ajouts de la période	257 690 711	(61 753 350)	195 937 361
Investissements (Nouveaux contrats)	249 354 986	(59 969 668)	189 385 318
Relocations	8 335 725	(1 783 682)	6 552 043
Retraits de la période	240 904 204	(219 886 031)	21 018 173
Cessions à la valeur résiduelle	173 094 756	(173 037 571)	57 185
Cessions anticipées	37 421 424	(29 693 643)	7 727 781
Transferts (cessions)	11 542 575	(6 156 981)	5 385 594
Radiations	2 348 305	(2 178 025)	170 280
Relocations	16 115 632	(8 658 699)	7 456 933
Liquidation d'encours	381 512	(161 112)	220 400
Soldes au 31 décembre 2021	1 556 619 305	(1 032 640 711)	523 978 594

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	629 395 516	643 368 546
à recevoir dans moins d'1 an	264 497 628	257 752 428
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	361 805 760	381 519 317
à recevoir dans plus de 5 ans	3 092 129	4 096 800
- Produits financiers non acquis	(110 708 598)	(111 228 347)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	518 686 918	532 140 199
à recevoir dans moins d'1 an	207 744 594	202 166 687
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	308 250 199	326 131 860
à recevoir dans plus de 5 ans	2 862 406	3 841 651
Valeurs résiduelles (2)	607 579	1 189 420
Contrats suspendus en contentieux (3)	4 684 096	5 136 705
Total général (1) +(2) +(3)	523 978 594	538 466 323

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Bâtiment et travaux publics	62 480 223	71 747 840
Industrie	74 285 342	73 371 279
Tourisme	63 521 726	56 767 323
Commerces et services	279 986 801	289 272 105
Agriculture	43 704 501	47 307 774
Total	523 978 594	538 466 323

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Equipements	48 917 059	57 124 008
Matériel roulant	370 977 488	365 807 792
Matériel spécifique	78 200 141	84 650 550
<i>Sous Total</i>	498 094 688	507 582 350
Immobilier	25 883 905	30 883 972
Total	523 978 594	538 466 323

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	417 534	73 622	1 941	10 642	20 241	523 979	25 780
Impayés	3 226	11 946	1 073	807	31 906	48 959	2 409
Créances- assurance matériel en leasing	78	26	1	0	1	106	
Créances- factures à établir	996	105	4	755	664	2 523	
Valeurs à l'encaissement	2	0	0	0	0	2	
Intérêts échus différés	(2 451)	(445)	(16)	(80)	(114)	(3 106)	
Contrats en instance de mise en force	2 931	46	0	0	0	2 977	
CREANCES LEASING	422 316	85 300	3 003	12 124	52 698	575 440	28 189
Avances reçues (*)	(3 586)	(3)	0	0	(0)	(3 590)	(177)
ENCOURS GLOBAL (**)	418 730	85 296	3 003	12 124	52 697	571 850	28 012
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 364	256	0	0	46	25 666	
TOTAL ENGAGEMENTS	444 093	85 553	3 003	12 124	52 743	597 515	28 012
Produits réservés			(156)	(1 044)	(5 464)	(6 664)	(328)
Provisions à base individuelle			(144)	(4 156)	(39 744)	(44 045)	(2 167)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(151)	(151)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	0	(300)	(5 201)	(45 359)	(50 859)	(2 495)
Provisions à base collective	(8 171)	(1 650)				(9 822)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(8 171)	(1 650)	0	0	0	(9 822)	
ENGAGEMENTS NETS	435 922	83 902	2 703	6 923	7 384	536 834	
Ratio des actifs bilanciels non performants (B2, B3 et B4)			0,53%	2,12%	9,22%		
			11,86%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,50%	2,03%	8,83%		
			11,36%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			9,98%	42,90%	86,00%		
			74,94%				

*Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Base de calcul du ratio des actifs bilanciels non performants

*** inclus 60 282 dinars d'agios réservés constitués conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité

Le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31 Décembre 2021 à 11,86% contre 9,91% au 31 Décembre 2020.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2021 à 11,36% contre 9,59% au 31 décembre 2020.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2021 à 74,94% contre 73,13% au 31 Décembre 2020.

En date du 20 décembre 2020, le conseil national de la comptabilité a émis un avis relatif au traitement comptable par les institutions financières et des institutions des micros finances des financements accordés aux bénéficiaires pour donner suite à la pandémie du COVID 19. Ce traitement stipule dans sa paragraphe 42 qu'il existe une présomption réfutable que l'encaissement effectif des revenus d'intérêts sur crédits renégociés n'est pas raisonnablement assuré lorsque les paiements contractuels révisés sont impayés depuis plus de 30 jours.

Lors de l'arrêté des états financiers de l'exercice 2020, l'ATL a appliqué cette méthode. Le montant des agios réservés s'élève à 60 KDT.

L'article 10 bis de la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise au 31/12/2021 9 822 KDT contre 10 017 KDT au 31/12/2020, soit une reprise de 196 KDT.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2021 à 21.247.582 DT contre 18.161.166 DT au 31 Décembre 2020. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille investissement (1)	8.1	29 073 744	25 853 937
Participations directes		19 581 295	16 589 282
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 340 649	9 092 855
Obligations (Emprunt National 2014)		0	20 000
Créances rattachées (2)		369 945	149 432
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		90 577	55 325
Intérêts courus sur obligations		188 024	2 763
Total brut (1) + (2)		29 443 689	26 003 369
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 335 614)	(2 449 313)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 617 349)	(5 149 747)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		21 247 582	18 161 166

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2020, à 20.968.981 DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					19 581 295	(2 335 614)	17 245 681
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	0
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
- PHENICIA SEED FUND	500	848	810,127	5,04%	405 064	(209 749)	195 315
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(51 762)	448 238
- SENED SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	0	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10,000	6,71%	885 720	(714 291)	171 429
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100,000	9,15%	410 700	0	410 700
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	0	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	0	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	0	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	0	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100,000	2,81%	4 000 000	0	4 000 000
- SOCIETE BBM	40 000		75,000	0,00%	3 000 000	0	3 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	0
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0,000	-	0	0	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 340 649	(5 617 349)	3 723 300
- FG 1 SICAR INVEST	-	-			0	0	0
- FG 2 SICAR INVEST	-	-			0	0	0
- FG 3 SICAR INVEST	-	-			850 000	(500 000)	350 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-			0	0	0
- FG 2 ATD SICAR	-	-			0	0	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-			460 000	(460 000)	0
- FG 4 ATD SICAR	-	-			1 500 006	(1 289 206)	210 800
- FG 5 ATD SICAR	-	-			2 772 000	(1 872 000)	900 000
- FG 6 ATD SICAR	-	-			1 758 643	(1 496 143)	262 500
- FG 7 ATD SICAR	-	-			1 000 000	0	1 000 000
- FG SOFIA SIACR	-	-			1 000 000	0	1 000 000
OBLIGATIONS :					0	0	0
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100			0	0	0
TOTAL EN DT					29 073 744	(8 104 762)	20 968 981

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST, ATD SICAR et SOFIA SICAR totalisent, au 31 Décembre 2021, la somme de 9.490.637 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					SOFIA SICAV	Total au 31/12/2021
	Année de libération : 2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	
Participations en rétrocession	0	850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 758 643	800 000	0	7 140 643
Autres participations ciblées	0	0	0	1 000 006	0	0	0	0	1 000 006
Placements	0	9 582	0	0	203	2 805	226 111	200 000	438 701
Débiteurs divers	0	43 131	0	0	0	799	10 020	850 930	904 880
Disponibilités en Banques	3 719	954	20	0	213	382	12	1 107	6 407
Total des emplois	3 719	903 667	460 020	1 500 006	2 772 416	1 762 629	1 036 143	1 052 037	9 490 637
Dotations remboursables	0	850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 758 643	1 000 000	1 000 000	9 340 649 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	0	0	20	(717)	(34 230)	(1 897)	(15 516)	0	(52 340) (b)
Excédent de l'exercice	3 719	6 079	0	(169)	34 646	5 597	51 658	51 287	152 816 (c)
Créditeurs divers	0	47 588	0	0	0	286	0	749	48 623
Impôts, retenus à la source	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Découverts bancaires	0	0	0	887	0	0	0	0	887
Total des ressources	3 719	903 667	460 020	1 500 007	2 772 416	1 762 629	1 036 141	1 052 037	9 490 637

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	0	5 563	0	0	33 745	0	0	0	39 309
Produits nets des placements	3 719	604	0	0	2 598	10 592	53 038	51 709	122 260
+ Dividendes	0	475	0	0	0	0	0	464	939
+ Intérêts	3 719	0	0	0	0	3 996	50 100	43 317	101 132
+ Plus-values de cession	0	0	0	0	2 598	7 646	2 938	7 928	21 111
- Moins-values de cession	0	0	0	0	0	(1 050)	0	0	(1 050)
+ Plus-values latentes	0	129	0	0	0	0	0	0	129
Services bancaires & assimilés	0	0	0	(169)	(1 698)	(4 995)	(1 380)	(423)	(8 664)
Honoraires sur affaires en contentieux	0	(88)	0	0	0	0	0	0	(88)
Excédent de l'exercice	3 719	6 079	0	(169)	34 646	5 597	51 658	51 286	152 816

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2021, une valeur nette comptable de 181.652 DT. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit

Désignation	Taux d'amortissement	Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Total comptable nette
Logiciels	33,3%	556 281	115 760		672 041	381 250	109 139		490 389	181 652
TOTAUX		556 281	115 760	0	672 041	381 250	109 139	0	490 389	181 652

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2021, une valeur nette comptable de 7.604.779 DT. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250			14 250				0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806			4 315 806	1 609 333	94 529		1 703 862	2 611 944
Matériel de transport (*)	20,0%	3 217 651	2 632 241	232 776	5 617 116	1 276 952	372 298	222 285	1 426 965	4 190 151
Equipements de bureau	10,0%	572 164	23 609		595 773	452 798	24 053		476 851	118 922
Matériel informatique	33,3%	864 349	139 112		1 003 461	763 413	86 545		849 958	153 503
Installations générales	10,0%	1 451 364	88 992		1 540 356	935 068	90 780		1 025 848	514 508
Immobilisations en cours	-	1 500			1 500				0	1 500
TOTAUX		10 437 084	2 883 954	232 776	13 088 262	5 037 564	668 206	222 285	5 483 485	7 604 779

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement.

	Au 31 décembre	
	2021	2 020
Valeur brute	533 994	533 994
Amortissements antérieurs	(515 667)	(412 566)
Amortissements de l'exercice	(18 327)	(103 101)
Valeur nette comptable	0	18 327

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2021 la somme de 12.241.454 DT contre 19.708.955 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Instrument de couverture	6 966 654	11 823 283
Prêts et avances au personnel	1 041 235	1 115 165
- Échéances à plus d'un an sur prêts	827 270	849 258
- Échéances à moins d'un an sur prêts	220 922	265 907
- Avances et acomptes	(2 531)	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	509 084	564 862
- Créances immobilisées	548 606	604 384
- Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 809 973	1 804 210
- Frais d'émission des emprunts	10.1 1 809 973	1 732 969
- Frais d'augmentation de capital	0	71 241
Etat, impôts et taxes (actif) :	59 163	15 492
- Report impôt sur les sociétés	31 587	1 583
- Retenues à la source	91 383	77 716
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	1 766 737	3 882 284
- Avance aux fournisseurs	19 942	274 206
- Fonds de péréquation des changes	1 668 224	2 794 146
- Autres débiteurs divers	310 884	1 050 359
- Moins : provisions	(232 313)	(236 427)
Comptes de régularisation actif :	88 608	503 657
- Produits à recevoir	0	358 463
- Charges constatées d'avance	70 150	56 249
- Compte d'attente à régulariser	18 458	88 945
Total	12 241 454	19 708 955

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2020 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	222 583	220 505	2 078	222 583	0
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	442 791	429 117	12 452	441 569	1 222
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	433 378	402 304	23 079	425 383	7 994
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	439 665	392 428	29 966	422 395	17 271
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	324 801	276 590	27 861	304 451	20 350
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	544 175	416 034	64 538	480 572	63 603
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	229 368	145 251	34 805	180 056	49 312
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	204 923	132 861	32 099	164 960	39 962
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	290 994	190 054	49 402	239 455	51 539
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	229 094	0	229 094	80 343	60 252	140 594	88 499
Frais d'émission des obligations ATL 2020	443 302	0	443 302	30 768	141 614	172 382	270 920
Frais d'émission des obligations ATL 2021	0	383 239	383 239	0	0	0	383 239
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	0	144 138	117 646	13 452	131 098	13 040
Frais d'émission de l'emprunt BERD1	448 844	0	448 844	203 096	96 848	299 943	148 901
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2	27 218	0	27 218	7 954	7 059	15 013	12 205
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	0	201 738	118 601	32 793	151 393	50 345
Frais d'émission de l'emprunt GGF	0	93 380	93 380	0	22 676	22 676	70 704
Frais d'émission du CMT BNA	15 000		15 000	14 084	331	14 414	586
Frais d'émission du CMT ATB	25 000		25 000	22 320	1 949	24 269	731
Frais d'émission du CMT ATB	15 000		15 000	11 005	2 357	13 362	1 638
Frais d'émission de l'emprunt PROPARCO	99 969	393 834	493 803		138 367	138 367	355 436
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 3	165 925	9 251	175 176	3 975	53 215	57 190	117 987
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3		60 314	60 314	0	15 822	15 822	44 492
TOTAUX	4 947 905	940 017	5 887 922	3 214 935	863 014	4 077 949	1 809 973

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2021 la somme de 149.861 DT contre 280.738 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31 décembre	
	2 021	2 020
Banques, découverts	149 861	280 738
Total	149 861	280 738

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 471.506.131 DT au 31 Décembre 2021 contre 447.766.279 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2 021	2 020
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	460 022 439	437 601 747
Emprunts obligataires	171 339 000	192 183 100
Emprunts auprès des banques & E.F	52 191 998	84 118 357
Emprunts extérieurs	236 491 441	161 300 290
+ Intérêts post comptés courus (2)	8 199 646	9 576 723
Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 264 662	7 867 601
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E.F	284 295	454 243
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	2 650 689	1 254 878
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	3 284 046	587 809
Total général (1) + (2) + (3)	471 506 131	447 766 279

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 460.022.439 DT au 31 Décembre 2021 contre 437.601.747 DT au 31 Décembre 2020 et 444.268.156 DT au 31 décembre 2019.

Par rapport au 31 décembre 2020, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2021, un accroissement net de 22.420.692 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+	-	±	Solde	Echéances à	Echéances
		Utilisations	Remboursements	Différences de change	global	plus d'un an	à moins d'un an
ATL 2014/2	1 886 000	0	(1 886 000)	0	0	0	0
ATL 2014/3	8 032 000	0	(4 016 000)	0	4 016 000	0	4016000
ATL 2015/1	12 600 000	0	(6 300 000)	0	6 300 000	0	6300000
ATL 2015/2	18 380 000	0	(8 000 000)	0	10 380 000	5 190 000	5 190 000
ATL 2016/1	14 280 000	0	(6 000 000)	0	8 280 000	4 140 000	4 140 000
ATL 2017/1	33 818 400	0	(10 000 000)	0	23 818 400	13 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	16 000 000	0	(4 000 000)	0	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	14 240 000	0	(3 560 000)	0	10 680 000	7 120 000	3 560 000
ATL 2018/1	16 946 700	0	(5 082 100)	0	11 864 600	6 782 500	5 082 100
ATL 2019/1	16 000 000	0	(4 000 000)	0	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2020/1	40 000 000	0	(8 000 000)	0	32 000 000	24 000 000	8 000 000
ATL 2021/1	0	40 000 000	0	0	40 000 000	40 000 000	0
Total des emprunts obligataires	192 183 100	40 000 000	(60 844 100)	0	171 339 000	117 050 900	54 288 100
BIRD	13 363 159	0	(2 142 857)	0	11 220 302	8 894 112	2 326 190
BAD	1 705 911	0	(682 364)	0	1 023 546	341 182	682 364
BEI	29 290 479	0	(6 602 657)	(2 040 344)	20 647 478	12 388 487	8 258 991
BERD	42 690 250	16 350 000	(10 394 491)	60000	48 705 759	32 861 918	15 843 840
SANAD Fund	48 036 446	0	(6 133 333)	(1 789 778)	40 113 336	25 526 667	14 586 668
GREEN FOR GROWTH Fund	14 814 045	16 475 000	(3 512 724)	(923 581)	26 852 740	22 675 653	4 177 087
KFW	11400000	27 305 781	0	0	38 705 781	38 705 781	0
PROPARCO		49 357 500		(135 000)	49 222 500	38 284 167	10 938 333
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	161 300 290	109 488 281	(29 468 426)	(4 828 703)	236 491 441	179 677 966	56 813 474
ATB (CMT)	7 368 358	0	(2 223 483)	0	5 144 874	2 367 210	2 777 664
BNA (CMT)	3 750 000	0	(3 000 000)	0	750 000	0	750 000
STB (CMT)	5 000 000	0	(1 000 000)	0	4 000 000	3 000 000	1 000 000
CITI BANK (CCT)	1 000 000	0	(1 000 000)	0	0	0	0
ABC BANK (CCT)	14 000 000	0	(14 000 000)	0	0	0	0
ATTIJARI BANK (CMT)	2 000 000	8 000 000	(400 000)	0	9 600 000	7 800 000	1 800 000
ATTIJARI (Crédit Bail) (*)	0	0	0	0	(0)	0	0

BIAT (CMT)	10 000 000	0	0	0	10 000 000	10 000 000	0
Total des autres emprunts et concours bancaires	43 118 357	8 000 000	(21 623 483)	0	29 494 874	23 167 210	6 327 664
AL BARAKA BANK	41 000 000	756 050	(20 000 000)	0	21 756 050	0	21 756 050
QNB	0	859 777	0	0	859 777		859 777
BT	0	81 296	0	0	81 296		81 296
Total des certificats de leasing	41 000 000	1 697 123	(20 000 000)	0	22 697 123	0	22 697 123
TOTAL GENERAL	437 601 747	159 185 404	(131 936 010)	(4 828 703)	460 022 439	319 896 076	140 126 361

12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2021					Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Au 31	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Décembre 2021				Décembre 2020	
								Total Général (1)+(2)+(3)	Total Général	
Dettes représentées par un titre										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	20 616 000	24 446 400	89 225 200	15 600 000	149 887 600	4 562 294	0	154 449 894	167 655 224	
Emprunts obligataires à taux variable	2 150 000	3 075 700	4 225 700	0	9 451 400	504 796	0	9 956 196	16 132 109	
Dettes subordonnées										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	0	4 000 000	8 000 000	0	12 000 000	197 572	0	12 197 572	16 263 368	
Autres fonds empruntés										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	460 778	1 865 412	5 650 000	3 244 112	11 220 302	349 323	0	11 569 625	13 817 002	

Banque Africaine de Développement (BAD)	0	682 364	341 182	0	1 023 546	6 173	0	1 029 719	1 716 143
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	7 038 991	12 388 487	0	20 647 478	11 240	119 197	20 777 915	29 470 601
SANAD Fund (SANAD)	6 699 999	7 886 669	25 526 667	0	40 113 335	707 997	1 193 236	42 014 568	48 783 424
Green for Growth Fund (GGF)	0	4 177 087	22 675 653	0	26 852 740	187 786	339 567	27 380 093	14 856 007
BERD	1 816 667	14 027 174	32 861 918	0	48 705 759	479 037	406 820	49 591 616	43 087 851
KFW	0	0	14 886 839	23 818 942	38 705 781	229 863	0	38 935 644	11 411 949
PROPARCO	5 484 167	5 454 167	38 284 167	0	49 222 500	679 271	1 225 226	51 126 997	0
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>									
<i>Certificats de leasing</i>									
AL BARAKA BANK	6 000 000	15 213 040	543 011	0	21 756 050	6 463	0	21 762 513	41 012 451
<i>Crédits directs</i>									
ATB	1 066 713	1 710 952	2 367 210	0	5 144 875	201 214	0	5 346 089	7 388 965
BNA	750 000	0	0	0	750 000	5 647	0	755 647	3 777 846
CITI BANK	0	0	0	0	0	0	0	0	1 037 581
ABC BANK	0	0	0	0	0	0	0	0	14 294 340
ATTIJARI	600 000	1 200 000	7 800 000	0	9 600 000	8 688	0	9 608 688	2 001 862
STB	250 000	750 000	3 000 000	0	4 000 000	31 850	0	4 031 850	5 054 483
BIAT	0	0	5 714 286	4 285 714	10 000 000	30 433	0	10 030 433	10 005 072
BT	0	25 694	55 601	0	81 295	0	0	81 295	0
QNB	0	220 641	639 136	0	859 778	0	0	859 778	0
Total	47 114 324	91 774 291	274 185 057	46 948 768	460 022 439	8 199 647	3 284 046	471 506 131	447 766 279

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.590.063 DT au 31 Décembre 2021 contre 2.676.900 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2 021	2 020
Avances et acomptes reçus des clients	3 590 063	2 676 900
Total	3 590 063	2 676 900

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 66.174.666 DT au 31 Décembre 2021 contre 67.574.630 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs de biens	65 564 946	67 182 605
Fournisseurs, factures parvenues	3 719 009	4 053 657
Fournisseurs, factures non parvenues	1 398 293	1 336 163
Effets à payer	60 447 644	61 792 785
Autres fournisseurs (2)	609 720	392 025
Compagnies d'assurance	1 036	15 750
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 588	25 280
Divers fournisseurs	585 096	350 995
Total général (1) + (2)	66 174 666	67 574 630

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 9.357.713 DT au 31 Décembre 2021 contre 10.918.413 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Provisions pour risques et charges :	2 570 831	2 540 378
- Provision pour risque et charges	2 344 053	2 313 600
- Provision affaires en contentieux	226 778	226 778
Etat impôts et taxes :	2 924 061	5 149 843
- Impôt sur les sociétés à payer	16.1 732 152	2 685 111
- TVA à payer	1 427 371	1 722 752
- Autres impôts et taxes	764 538	741 980
Personnel :	2 036 990	1 806 140
- Bonus et primes de bilan à payer	1 702 250	1 594 168
- Congés à payer	334 740	211 972
Créditeurs divers	2 844	33 527
- Actionnaires, dividendes à payer	396	385
- Autres créditeurs divers	2 448	33 142
Organismes de sécurité sociale	375 155	374 665
Autres charges à payer	1 283 531	878 786
Comptes de régularisation passif :	164 300	135 075
- Comptes d'attente à régulariser	164 300	135 075
Total	9 357 713	10 918 413

15.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S.) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Impôt sur les sociétés dû	4 697 447	4 563 859
- Acomptes provisionnels	(3 956 052)	(1 866 083)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(9 243)	(12 665)
Dettes (report) d'impôt exigible	732 152	2 685 111

*Présenté au niveau des autres actifs

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	3 152 565	2 665 762
Réserve pour réinvestissements exonérés	29 113 938	* 25 234 069
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 707 474	1 507 474
Résultats reportés	1 425 008	** 3 149 484
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	99 148 985	96 306 789
Résultat consolidé de l'exercice (1)	11 132 156	5 279 696
Total des capitaux propres avant affectation (D)	110 281 141	101 586 485
Nombre d'actions*** (2)	32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,343	0,162

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extraordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice consolidés	Total
Soldes au 31 Décembre 2019	32 500 000	25 250 000	2 500 000	25 884 443	6 000 000	1 507 474	998 332	4 282 509	98 922 758
Augmentation du capital									0
Reclassements				(650 374)			650 374		0
Réaffectation de réserves en résultats reportés			165 762				1 500 778	(4 282 509)	(2 615 969)
Affectations décidées par l'AGO du 01/07/2020									0
Résultat net de l'exercice 2020								5 279 696	5 279 696
Soldes au 31 Décembre 2020	32 500 000	25 250 000	2 665 762	25 234 069	6 000 000	1 507 474	3 149 484	5 279 696	101 586 485
Réaffectation de réserves en résultats reportés									0
Reclassements							(186 746)		(186 746)
Affectations décidées par l'AGO			486 803	3 879 869		200 000	899 770	(5 279 696)	186 746
Dividendes décidés par l'AGO							(2 437 500)		(2 437 500)
Résultat net de l'exercice 2021								11 132 156	11 132 156
Soldes au 31 Décembre 2021	32 500 000	25 250 000	3 152 565	29 113 938	6 000 000	1 707 474	1 425 008	11 132 156	110 281 141

(*) Réinvestissements exonérés

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

Note 17. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et revenus assimilés (1)		72 993 786	64 643 716
Marges financières nettes de leasing	(A)	68 128 719	63 515 732
Revenus des opérations LD	(B)	837 445	112 784
Préloyers	(C)	112 618	74 110
Intérêts de retard		3 487 821	4 055 381
Variation des produits réservés		427 183	(3 114 291)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		2 438 348	2 331 354
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		878 498	809 589
Récupération de frais de dossiers		756 190	683 517
Récupération de frais de rejet		796 064	817 644
Récupération de frais de télégramme		7 596	20 604
Total (1)+(2)		75 432 134	66 975 070
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		538 466 323	556 483 664
. A la fin de l'exercice		523 978 594	538 466 323
. Moyenne	(D)	531 222 459	547 474 994
- Produits de l'exercice	(E)=(A) +(B)+(C)	69 078 782	63 702 626
- Taux moyen	(E)/(D)	13,00%	11,64%

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
Charges financières des emprunts (1)	(A)	39 836 903	37 842 141
Intérêts sur emprunts obligataires		14 181 492	16 424 624
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		2 518 759	4 681 935
Intérêts sur emprunts extérieurs		9 896 495	6 638 525
Contributions au F.P.C		8 282 162	2 453 722
Intérêts sur certificats de leasing		4 094 981	6 770 653
Intérêts sur billets de trésorerie		0	108 829
Résorptions des frais d'émission des emprunts		863 014	763 853
Autres charges financières nettes (2)		(138 238)	(59 064)
Intérêts sur comptes courants		(138 238)	(59 064)
Autres produits financiers		0	0
Relation de couverture (3)		0	0
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		4 856 629	261 522
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(4 856 629)	(261 522)
Total (1) +(2) +(3)		39 698 664	37 783 076
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		437 601 747	444 268 156

. A la fin de l'exercice		460 022 439	437 601 747
. Moyenne	(B)	448 812 093	440 934 952
- Taux moyen	(A)/(B)	8,88%	8,58%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Produits des placements à court terme (1)	3 951 911	366 826
Revenus des certificats de dépôt	4 906 668	366 826
Charges liées aux revenus de placements	(954 757)	0
Produits des placements à long terme (2)	543 153	728 813
Dividendes	361 000	18 000
Revenus nets des fonds gérés	161 126	452 209
Intérêts sur obligations	1 227	2 460
Gains sur cession d'actions	0	220 144
Jetons de présence	19 800	36 000
Total (1) +(2)	4 495 064	1 095 639

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Produits locatifs des contrats de location simple	(5 650)	78 470
Produits sur placements	0	0
Commissions d'études sur participations	0	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	48 598	43 345
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	69 987	68 891
Ristournes sur contrats d'assurance	237 952	359 835
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	38 544	96 652
Transfert de charges	0	0
Total	389 431	652 177

Note 21. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2021 la somme de 8.941.194 DT contre 7.841.670 DT au 31 Décembre 2020.

	31/12/2021	31/12/2020
Avantages à court terme (1)	8 035 665	7 037 764
Salaires et compléments de salaires	5 670 111	4 561 783
Bonus et prime de bilan	1 157 353	1 493 759
Autres charges de personnel	569 469	469 941
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale ⁽¹⁾	606 800	486 514
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail ⁽¹⁾	31 932	25 767
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	905 529	803 905
Cotisations patronales au régime de retraite de base ⁽²⁾	488 480	375 950
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire ⁽²⁾	171 888	147 210
Primes d'assurance-Complément retraite	233 444	221 186
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	11 717	59 559
Total (1) + (2)	8 941 194	7 841 670

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires et autres rémunérations	817 245	517 794
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	277 191	261 877
Autres impôts et taxes	534 608	493 319
Publicité, publications et relations publiques	125 072	273 208
Frais postaux et de télécommunication	198 644	185 573
Services bancaires et assimilés	375 929	397 079
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	317 108	181 045
Cotisations APB	17 400	34 735
Loyers et charges locatives	183 851	98 144
Frais de gestion des valeurs mobilières	169 678	138 790
Autres charges d'exploitation	406 239	397 893
Total	3 422 965	2 979 459

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	109 139	80 449
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	511 405	607 219
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	104 606	104 606
Total	725 150	792 275

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 021	2 020
Coût du risque (1)	10 265 340	7 382 057
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	10 265 340	13 858 412
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	0	(6 476 355)
+ Pertes sur créances radiées	(3 647 148)	1 997 725
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	3 245 091	(1 776 001)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	402 057	(221 724)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(4 114)	62 288
+ Dotations	0	62 288
- Reprises	(4 114)	0
Variation des provisions pour risques et charges (3)	511 627	1 050 000
+ Dotations	885 227	1 050 000
- Reprises	(373 600)	0
Total (1) + (2) + (3)	10 772 852	8 494 345

Note 25. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 021	2 020
+ Dotations	714 873	1 440 956
- Reprises	(360 970)	(140 344)
Total	353 903	1 300 613

Note 26. Autres gains ordinaires

Au 31/12/2021, les autres gains ordinaires totalisent 567.928 DT contre 1.065.575 DT au 31/12/2020. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 021	2 020
Profits exceptionnels	567 928	1 065 575
Total	567 928	1 065 575

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 27. Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2021, les autres gains ordinaires totalisent 19.041 dinars contre 111.948 DT au 31/12/2020. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Pertes exceptionnelles	19 041	111 948
Total	19 041	111 948

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	4 326 292	4 396 113
Total	4 326 292	4 396 113

29. Eléments extraordinaires

➤ Contribution conjoncturelle exceptionnelle

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majoré de 3 points et l'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal à 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

➤ Taxe conjoncturelle

Ladite taxe est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.

La taxe conjoncturelle exigible au cours de l'année 2020 est payée dans un délai ne dépassant pas la fin du mois d'octobre 2020 par le biais d'une déclaration selon un modèle établi par l'administration. Ladite taxe exigible au cours de l'année 2021 est payée dans les mêmes délais et selon les mêmes modalités impartis pour le paiement de l'impôt sur les sociétés.

Ladite taxe n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

Note 30. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	384 968	128 623
+ Jetons de présence perçus	19 800	36 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	218 719	359 835
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	38 544	92 158
+ Autres	376 860	192 769
Total	1 038 891	809 385

Note 31. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	1 227	2 460
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	4 155 072	415 562
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	0	0
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	184 447	185 430
Total	4 340 746	603 452

Note 32. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	16 784 432	18 840 234
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	2 882 781	5 009 521
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	5 679 149	6 855 164
+ Contributions payées au F.P.C	7 286 977	2 844 519
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	3 726 570	6 594 812
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	0	108 829
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	122 691	126 366
Total	36 482 600	40 379 445

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 33. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Impôt sur les sociétés payé	6 653 327	1 575 113
+ Acomptes provisionnels payés	0	0
+ Retenues à la source opérée par les tiers	(71 029)	94 229
Total	6 582 298	1 669 342

Note 34. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	361 000	18 000
Total	361 000	18 000

Note 35. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	64 783	87 136
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	56 046	0
Total	120 829	87 136

Note 36. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
- Participations	5 000 000	0
Total	5 000 000	0

Note 37. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Remboursements sur fonds à capital risque	2 523 926	416 551
+ Remboursements sur emprunts national	20 000	20 000
Total	2 543 926	436 551

Note 38. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	102 256	1 592 977
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	2 846 923	265 323
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	42 720	20 262
Total	2 991 899	1 878 562

Note 39. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Valeur brute des immobilisations cédées	191 986	44 742
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(181 494)	(44 742)
± Résultat de cession des immobilisations	131 718	29 224
Total	142 210	29 224

Note 40. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Détachement de dividendes	2 437 500	0
- Dividendes non versés	(11)	0
Total	2 437 489	0

Note 41. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	40 000 000	41 509 173
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	117 488 281	44 100 000
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	2 632 241	17 000 000
+ Encaissements sur certificats de leasing	0	5 000 000
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	0	1 000 000
Total	160 120 522	108 609 173

Note 42. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Remboursements sur emprunts obligataires	60 844 100	69 097 900
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	29 468 426	20 946 507
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	250 147	231 131
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	21 623 483	6 992 897
+ Flux net sur certificats de leasing	20 000 000	17 000 000
Total	132 186 156	114 268 436

Note 42. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2020
+ Avoirs en banques	6 788 311	22 338 722
- Découverts bancaires	(149 861)	(280 738)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en caisse	30 327	45 974
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
Total	6 669 177	22 104 358

Note 43. Transactions avec les parties liées :

43.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40,72% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 44,09%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 34,29%) (**)
FCP SALAMETTE CAP (*)	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 0,12%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV (***)	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2020 : 0,081%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 74,75%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 99,26%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

43.2. Flux de transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, certaines transactions ont été conclues par l'A.T. L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

43.2.1. Flux de transactions avec les parties liées

43.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2021/1					177 500	205 739		
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières						(6 000)		
Commissions de gestion des fonds à capital risque			(2 864)	(64 438)				
Commissions sur opérations bancaires	(71 259)	(1 005)						
Intérêts sur découverts bancaires								
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires								
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 522 639	1 464 536						
Intérêts sur emprunts obligataires	(355 089)	(488 793)					(248 934)	
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires								
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(586 485)	(264 997)						
Commission d'apporteur d'affaires	13 550	16 600						
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force								(37 568 244)

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(2 367 210)	0	0	0		0	0	0
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(2 777 664)	(750 000)	0	0		0	0	0
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(201 214)	(5 647)	0	0		0	0	0
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(2 951 628)	(3 788 988)	0	0		0	(5 850 968)	0
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(2 599 788)	(2 451 700)	0	0		0	(1 840 082)	0

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(87 137)	(265 177)	0	0		0	(205 267)	0
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	42 000 000	40 000 000						
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(249 591)	(294 210)						
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	0	0	(3 819)	(6 438)		0	0	0
Fournisseurs de biens donnés en leasing	0	0	0	0		0	0	131 990
Effets à payer sur biens donnés en leasing	0	0	0	0		0	0	(36 702 355)
Solde net des comptes de trésorerie	1 681 463	2 389 855	0	0		79	0	0

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 43.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

Note 44. Engagements hors bilan :

44.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2021	2020
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	50 949 629	26 469 070
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	14 362 006	7 864 605
Total	65 311 635	34 333 675

44.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 45. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

**GROUPE ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021**

Messieurs les actionnaires du groupe l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 661 062 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 110 281 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 11 132 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 Mars 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

▪ Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2021, les créances sur la clientèle s'élèvent à 514 758 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 017 KDT et les produits réservés ont atteint 6 664 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

▪ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme

nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 23 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA